

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JANVIER 2026

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 26 janvier 2026 sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 19 janvier 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, ROUX-NOUVEL Florence, VINCENZI Walter, DUC-GONINAZ Guy, PALLUEL-BLANC Célia, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas,

ABSENTS REPRESENTES : M. MENOTTO Sylvain par M. VINCENZI Walter
M. JOGUET Mathieu par M. FRISON-ROCHE Christian

ABSENTE : Mme HORNECKER Justine,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROUX-NOUVEL Florence

Le quorum étant respecté, après approbation du procès-verbal de la séance précédente, M le Maire déclare ouvert la séance du Conseil municipal.

Echange sur l'analyse financière et validation du PPI 2025/2026/2027

Depuis 2012, le Conseil municipal valide chaque année son Programme Pluriannuel d'Investissement, en tenant compte des projets de lois de finances, des résultats des exercices antérieurs, des opérations structurantes et des besoins en matière de programmation courante.

Monsieur le Maire rappelle les échanges intervenus lors de la réunion du 15 janvier 2026 au cours de laquelle Monsieur CHARNAY, conseiller financier à AGATE (Agence Alpine des Territoires), a présenté l'analyse financière portant sur les résultats des budgets de la Commune et la prospective budgétaire.

Pour le domaine skiable, le budget 2026 sera établi avec une redevance versée par la SEMAB estimée à 440 000 € (selon le chiffre d'affaires de la saison). La politique d'amortissement permettra de générer des recettes d'investissement qui maintiendront une capacité d'intervention sur le domaine skiable (de l'ordre de 350 000 € par an). Une subvention d'équilibre du budget annexe, d'un montant de 930 000 € est nécessaire afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Au regard du profil d'extinction de la dette, le recours à un prêt d'un montant de 3 M€ est possible à compter de 2028, prêt qui permettrait de réaliser les opérations prévues par le schéma d'aménagement du domaine skiable, récemment présenté aux élus.

Le budget camping, établi dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif avec Onlycamp, est réduit aux charges de dettes et d'amortissement, les charges de fonctionnement, tout comme les travaux, étant supportés par Onlycamp. La redevance actuelle de 16 000 € augmentera grâce à la mise en œuvre du projet d'aménagement prévu sur l'ancien terrain du CCAS.

Le budget chauffage intègre les importants travaux de changement de la chaufferie bois et d'extension du réseau de chauffage, extension qui permettra le raccordement au réseau de 4 nouveaux abonnés, en mobilisant les CEE (480 000 €), une subvention du fonds chaleur de 800 000 € et un prêt de l'ordre de 800 000 €. Il conviendra de couvrir les nouvelles charges liées à cet investissement (apports de bois, maintenance des ouvrages, annuité de la dette) par une augmentation des tarifs ou une participation du budget général.

Le budget annexe forêt tend vers l'équilibre grâce à une participation du budget général de 150 000 € qui permet de couvrir une charge importante de fiscalité (103 000 € en 2025). Les recettes de vente de coupes de bois ne permettent pas de couvrir les dépenses liées à l'exploitation, à l'entretien et à la valorisation de la forêt communale.

Les résultats 2025 **du budget général** se maintiennent en fonctionnement en dégageant 1,4 M€ à affecter à l'investissement. Ce résultat très satisfaisant est notamment lié à l'intégration de toutes les ventes du terrain support des appartements de la Clé des cimes (30 appartements prévus à la vente pour un montant de 576 663 €), somme perçue au fur et à mesure des ventes (7 appartements vendus à ce jour).

Le budget général contribue également à l'équilibre des budgets annexes (domaine skiable, forêt, chauffage). La masse salariale sera établie à périmètre constant en intégrant l'augmentation des charges patronales (+ 8%).

A partir de 2026, il conviendra d'apporter une subvention complémentaire à l'Office de Tourisme pour sa gestion du site de la Cayère (de l'ordre de 120 000 € par an) étant précisé que ce site va générer des recettes. Les budgets nécessaires pour finaliser les travaux de la Cayère sont prévus en reports de 2025 (dépenses et recettes).

La recette de fiscalité est annoncée avec une revalorisation des bases fiscales fixées par l'Etat de 0.9 %.

L'attribution de compensation d'Arlysère s'établit à 3,02 M€ et reste stable de par la loi, ce qui contribue à une rigidification des recettes fiscales et à une perte de dynamisme.

Dans ce contexte, l'enveloppe de travaux, tous secteurs confondus, devra être limitée à 1,3 M€, sans recours au prêt, cela afin de conserver une capacité d'autofinancement suffisante dans un contexte de réduction des recettes de cessions de patrimoine.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des enjeux de l'analyse et de la prospective budgétaire, engagera le travail d'arbitrage pour le budget 2026 sur les bases définies précédemment.

La commission finance se réunira en prévision du vote des budgets primitifs 2026, prévu le 23 février 2026, lors d'une réunion le 10 février prochain.

Résidence de tourisme « La clé des cimes » : présentation des enjeux liés à la demande de l'entreprise Barrel et Pelletier et décision relative à la participation financière de la commune

M. le Maire rappelle les enjeux de cet important dossier qui a fait l'objet de plusieurs réunions de travail.

Il précise que la résidence de tourisme « La clé des cimes » est propriété de la SCI Les Fermes d'Angèle dont le capital est réparti entre l'entreprise Barrel et Pelletier (54,10%), la SEMAB (16,20%), la SAS (16,20%) et STD (13,50%).

L'entreprise Barrel et Pelletier souhaite que lui soient remboursées ses parts de capital et ses avances en compte courant pour un montant de 2,7 M€.

La commune ne pouvant pas entrer à l'actionnariat de la SCI Les Fermes d'Angèle, la seule solution juridiquement admissible pour répondre à cette demande est que la SEMAB se substitue en partie à l'entreprise Barrel et Pelletier, en lien avec STD, la SAS et les autres porteurs.

La faisabilité d'une prise de capital supplémentaire de la SEMAB au sein de la SCI Les Fermes d'Angèle nécessite sa recapitalisation et donc une contribution de la Commune, qui pourrait s'élever à 1,5 M€, en mobilisant un prêt bancaire, solution qui a fait l'objet d'une analyse financière par le cabinet AGATE.

Le Conseil souhaite rappeler l'intérêt pour la station d'Arêches Beaufort et l'économie locale de maintenir cette résidence de 500 lits en lits chauds, au regard de l'impact de ces lits sur le Chiffre d'affaires de la SEMAB, des commerces et des recettes communales (taxe de séjour), mais aussi au regard de l'intérêt d'optimiser le foncier dans un contexte de réduction des droits à construire (Loi ZAN),

Toutefois, au regard du montage financier proposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la proposition de recapitaliser la SEMAB selon les modalités envisagées, compte tenu de l'impact qu'aurait cette décision sur les finances communales et sur les futurs investissements à réaliser sur le domaine skiable (schéma directeur d'aménagement du domaine skiable) en préalable au renouvellement de la Délégation de Service Public prévue en 2028.

Une telle décision impacterait également les finances de la SEMAB, cette dernière étant au capital de la SCI Les Fermes d'Angèle.

Toutefois, le Conseil est disposé à étudier d'autres modalités d'intervention, aux côtés des différents partenaires, permettant d'apporter une réponse à l'entreprise Barrel et Pelletier.

Engagement des consultations avant le vote des budgets primitifs 2026

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager les consultations urgentes avant la validation des budgets primitifs 2026 prévu le 23 février 2026, étant précisé qu'il sera rendu compte au Conseil municipal de l'avancement des différentes procédures.

Logements inclusifs « l'Epicéa » : garantie apportée par la commune à la SEM4V pour les prêts contractés

La SEM 4V, maître d'ouvrage de l'opération de création de 12 logements inclusifs et d'un logement commun au sein du bâtiment communal de la pharmacie, sollicite la garantie à hauteur de 100 % de la commune de Beaufort pour le remboursement d'un prêt de 1 500 000 euros que la SEM4V se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne.

Le Conseil valide à l'unanimité l'accord s'agissant de cette garantie.

Validation du montant de la dotation de fonctionnement de l'OT pour 2026

(M. Nicolas BLANC sort de la salle pour le vote)

Après avoir, lors de la séance du 15 décembre 2025, pris connaissance du bilan de l'Office de tourisme pour 2025, le Conseil est informé de la proposition budgétaire pour 2026 qui s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs établie entre la Commune et l'Office.

Pour répondre aux objectifs fixés par la collectivité et assurer les missions qui en découlent en 2026, l'Office sollicite une dotation d'un montant de 696 000 € (soit 8 000 € de plus qu'en 2025). Cette proposition est validée à l'unanimité.

La dotation spécifique relative à la gestion du site de la Cayère sera délibérée lors du Conseil municipal du 23 février 2026, après établissement de la convention spécifique à intervenir entre la commune et l'Office de tourisme, convention définissant les modalités pratiques de gestion de cet équipement.

Validation de la dotation pour l'année 2026 à attribuer à l'association les Petites Frimousses (garderie)

Le Conseil prend connaissance du bilan d'activités de la garderie située dans les locaux de la Clé des cimes, garderie destinée à accueillir les enfants de la clientèle touristique mais également des locaux en micro-crèche. La capacité d'accueil est de 22 places.

Mesdames Eliette VIARD-GAUDIN et Florence ROUX NOUVEL respectivement Présidente et Vice-Présidente de l'association Les Petites Frimousses, gestionnaire de la garderie, informent également le Conseil des échanges intervenus avec la MSA, la CAF et la PMI au sujet du fonctionnement de la garderie. Elles précisent que la convention territoriale

globale établie avec la CAF et Arlysère, permettra de mobiliser la prestation de service unique à la condition d'être en capacité de fournir les repas et les couches aux familles. Des solutions pour les repas sont actuellement à l'étude.

S'agissant de la participation financière de la Commune au fonctionnement de la garderie, le besoin s'élève en 2026 à 60 000 €, étant précisé qu'un acompte de trésorerie de 20 000 € a été versé en décembre 2025.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents (*Mesdames Eliette VIARD-GAUDIN et Florence ROUX NOUVEL sortent de la salle et ne prennent pas part au vote*) l'attribution d'une dotation de 40 000 € portant ainsi la participation annuelle de la Commune à 60 000 € pour 2026, étant précisé qu'une réunion du Conseil d'administration de l'association est prévue avant l'été (bilan hiver et perspectives été 2026).

Répartition de l'enveloppe en faveur des lauréats.

Sur proposition de la commission sport, le Conseil valide la répartition de la somme de 1 000 € en faveur de 2 jeunes lauréats de la commune, M. Théliau LEFLOCH qui pratique le ski alpinisme et Mme Justine MURAT qui pratique la natation.

Marché de conception réalisation pour le renouvellement de la chaudière bois et l'extension du réseau de chaleur de Beaufort

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres définitives pour le marché de conception réalisation pour le renouvellement de la chaudière bois et l'extension du réseau de chaleur de Beaufort, le Conseil Municipal (avec une abstention), approuve le choix de la commission d'analyse des offres et autorise M le Maire à signer l'acte d'engagement ayant valeur de marché avec l'entreprise IDEX au prix de 2 069 797 €.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de 5 biens immobiliers.

Protection sociale complémentaire : adhésion à la convention de participation sur le risque « Santé » proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie

Le conseil, après avoir connaissance du projet de délibération relative à la convention de participation sur le risque « Santé » proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, valide à l'unanimité cette adhésion avec une participation de 18 € par mois à partir du 1^{er} mars 2026.

Comptes-rendus des Commissions

-**patrimoine** le calendrier des travaux de réhabilitation de la ferme de la Cayère est respecté

-**travaux** : échanges en cours avec les propriétaires riverains de la voirie sur Frachette

-**tourisme** : une réflexion relative à l'évolution des statuts de l'Office de Tourisme est en cours, elle sera présentée lors du Conseil Municipal du 23 février 2026,

-**ressources humaines** : une réunion de bilan de mandat avec le service Ressources Humaines et les délégués du personnel s'est tenue le jeudi 22 janvier et a permis

d'échanger et de lister les demandes des agents. Des réponses seront apportées après analyse.

Questions diverses

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

-Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie : une motion relative au maintien de la compétence distribution d'électricité au sein du bloc communal est proposée et validée par le Conseil,

- habitat inclusif l'Epicéa à Beaufort : le dossier d'Aide à la Vie Partagée déposé auprès du Département a été accepté. La participation financière sera délibérée en mars 2026.

-au regard des nuisances occasionnées par les travaux au sein du bâtiment de la pharmacie, la protection juridique a été actionnée par la locataire (pharmacie du beaufortain),

-du bilan favorable de la ressourcerie du beaufortain,

-des résultats très favorables des membres de la TEAM Arêches Beaufort : les élus adressent leurs félicitations aux athlètes concernés,

-du bilan de la soirée des vœux du Maire et du Conseil Municipal

-des échanges intervenus lors de la réunion du comité de pilotage du glissement des Iles : bilan de la convention antérieure, perspectives de la nouvelle convention et des travaux à réaliser,

-révision allégée n° 2 du PLU : l'enquête publique est terminée et le dossier sera approuvé lors du Conseil du 23 février 2026,

-les réunions préalables au vote des budgets, prévu le 23 février 2026, auront lieu le 27 janvier et le 10 février 2026

- l'Association d'Animation du Beaufortain a déposé une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER (Fonds Européens) pour acquérir un outils numérique sportif et pédagogique : pour ce faire, il est nécessaire que des financements publics soient attribués. Le Conseil se prononce favorablement pour une subvention de 2 000 €. Une réflexion avec les autres communes est en cours tout comme avec les partenaires de la Marque Beaufortain (Offices de Tourisme),

-Mme Annick CRESSENS, Conseillère Départementale informe l'assemblée de l'avancement du dossier des concessions hydro électriques : la loi sur l'hydroélectricité déposée en janvier 2026 à l'Assemblée nationale, devrait être adoptée pendant le 1^{er} semestre de l'année 2026 : elle prévoit le passage d'un régime de concession à un régime d'autorisation avec une redevance d'occupation du Domaine public perçue par l'Etat et le doublement de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (répartie entre le Département, les communes et l'intercommunalité).

Le Maire,



LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 23 FEVRIER 2026